



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **ADARRACOM SA**, Collège 4,
1400 Yverdon-les-Bains
2.

Date du prononcé de dissolution: 18.07.2012
3.

Suspension de faillite: 06.03.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.03.2013
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 18.07.2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 01.09.2012.

But : souscription, acquisition, vente, administration, contrôle et gestion de participations dans toute entreprise commerciale, financière, industrielle et mobilière.

Office des faillites de la Broye
et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00878223

